



BAREME 2017



BAREME MAXIMUM DES PRESTATIONS IMMOBILIERES T.T.C

Les prix affichés sont honoraires compris à la charge de l'acquéreur.

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL :

- 0 à 115 000€ → 7 000€
- De 115 001 à 280 000 € → 6%
- Au dessus de 280 001 € → 5%

VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES COMMERCIAUX/USINES/BUREAUX

- Jusqu'à 7 600€ → 10%
- De 7 001 € à 150 000 € → 8%
- Au dessus de 150 001 € → 7%

COMMERCES : VENTE FONDS ET CESSION BAIL

- Jusqu'à 15 000 € → 20%
- De 15 001 à 76 000 € → 10%
- Au dessus de 76 000 € → 8%

BAREME DES PRESTATIONS DE LOCATIONS T.T.C POUR LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

LOCATIONS

Sans dépassement du plafond Loi ALUR :

- Rédaction bail+Etat des lieux

- Forfait de 400€ + 10% du loyer annuel hors charges.

A partager de moitié entre le bailleur et le locataire

Si dépassement du plafond loi ALUR :

A la charge du bailleur et du locataire :

- Rédaction bail : 10€/m²
- Etat des lieux : 3€/m²

A la charge exclusive du bailleur :

- 3% du loyer annuel hors charges

LOCATIONS COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES

- Sur le loyer de la 1^{ère} année → 10%
- Sur le loyer des années suivantes → 2%